



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2026

Département : MORBIHAN

Poste : Enseignant en classe unique chargé d'une école insulaire
F/H

Nombre de postes : 1

Référence: 056-ENS-008

Lieu d'exercice :

0561976U- Ecole primaire de HOEDIC- Le Bourg 56170 Île de HOEDIC

Effectif de l'école : 8 - **Nombre de classes :** 1

Projet d'école :

Axe 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Objectif : développer la pratique de la lecture

Axe 2 : La vie et le bien-être des élèves

Objectifs : instaurer un climat scolaire propice aux apprentissages / favoriser l'engagement des élèves.

Axe 3 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Objectif : développer des projets en lien avec la vie insulaire

Missions:

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Auray et selon les priorités définies avec les autorités académiques, l'enseignant assure les enseignements et la direction au sein d'une école en milieu insulaire. Il prend toutes les dispositions pour que l'école assure sa mission de service public.

Implantation et conditions d'exercice :

L'école publique à Hoëdic répond à un enjeu de continuité et d'équité territoriale. Il s'agit d'assurer une offre de service public d'enseignement de proximité à des îliens. Les conditions d'exercice en milieu insulaire sont spécifiques : insularité, isolement, transports contraints, logement, décharge de direction d'école à classe unique, etc.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

- Veiller à la bonne marche, à la bonne image de l'école et prendre toutes les dispositions pour que l'école assure au mieux dans un contexte insulaire sa mission de service public ;
- S'assurer du respect et du cadre de la réglementation en vigueur applicables aux écoles ;
- Capacité à travailler en autonomie dans un environnement scolaire isolé ;
- Aptitude à exercer les fonctions d'enseignement et de direction d'école sur un territoire insulaire, une expérience de direction d'école constituerait un atout sans pour autant être une condition obligatoire ;
- Aptitude à établir des relations de confiance et un dialogue constructif avec les usagers (élèves et parents) et les partenaires insulaires, en premier lieu la municipalité et le collège des îles du Ponant ;
- Maîtrise des usages et des enjeux du numérique éducatif et de l'internet responsable ;
- Consolider et pérenniser un réseau d'écoles constitué des écoles publiques de Hoëdic et de Houat ;

Titre(s) et certification(s) exigé(s) :

Sans certification particulière

Contact :

Pour toute question sur le processus de candidature (certification exigée, modalités d'entretien etc...) : ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : ec.0561976u@ac-rennes.fr ,
Téléphone : 02 97 24 15 93

Informations complémentaires :

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles :

1. Si vous êtes retenu(e) sur un des vœux formulés dans le cadre du mouvement "poste à profil" (POP), votre participation au mouvement interdépartemental sera, le cas échéant, automatiquement annulée.
2. L'enseignant(e) muté(e) sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.